



Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue
6 rue des Grands Chênes - BP 40 - 25800 Valdahon
☎ 03 81 56 48 40 - ✉ contact@siehl25.fr

Note adressée aux Maires des communes
adhérentes au Syndicat dont le service
« eau potable » est géré en affermage

Valdahon, le 1^{er} octobre 2024

POUR AFFICHAGE MUNICIPAL

En application de la réglementation et de la décision du Comité Syndical du 20 juin 2024 vous trouverez, ci-après, pour affichage en mairie, les tarifs du service de l'eau potable pour la période du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025 (exceptés pour les abonnés de Ouvans) :

En HT	Part du Syndicat	Part du Déléataire (Gaz et Eaux)	Total
Part fixe annuelle par compteur	19.38 €	69.63 €	89.01 €
Le m ³ d'eau			
*De 0 à 300 m ³	0.7594 €	0.9520 €	1.7114 €
*De 300 à 1 500 m ³	0.7594 €	0.9011 €	1.6605 €
*Au-delà de 1 500 m ³	0.7467 €	0.8637 €	1.6104 €

Ces tarifs ne comprennent pas :

- ↳ la T.V.A. fixée par l'État à 5,5 %
- ↳ les redevances de l'Agence de l'eau ("prélèvement" et "pollution")

NOTA : Ces tarifs n'incluent pas ceux du service de l'assainissement, service qui ne dépend pas du syndicat.

Je vous rappelle que les facturations semestrielles sont adressées par la Société de Distribution Gaz et Eaux (14 Rue du Noret – 25620 Mamirolle) au cours des 2^{ème} et 4^{ème} trimestres.

Philippe BOUQUET
Président

